



CAATFA

DIVISION DU
PERSONNEL
SCOLAIRE



INFORMATIONS SUR LES NÉGOCIATIONS POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL SCOLAIRE DES CAAT

L'offre patronale nuira à la qualité

Les étudiants savent bien que le personnel scolaire se soucie de leur offrir une éducation de qualité. Cela se voit dans le travail en salle de classe et dans le temps que chaque enseignant accorde à ses étudiants en dehors de la salle de classe. Cela se voit aussi dans les sondages aux étudiants qui révèlent de façon soutenue que les étudiants croient que le personnel scolaire se soucie de fournir un service de qualité, la meilleure qui soit.

La formule actuelle qui sert à déterminer la charge de travail, avec les limites raisonnables qu'elle contient, a été mise en place en 1985 pour améliorer la qualité de l'apprentissage.

Le Groupe de travail sur la charge de travail, mis sur pied pour étudier les collèges, a fait des recommandations afin de moderniser les collèges et d'améliorer la qualité par des mesures qui aideront le personnel scolaire à mieux répondre aux besoins des étudiants.. En 2009, les collèges avaient accepté ces recommandations. Toutefois, voilà qu'aujourd'hui les collèges proposent des changements qui ignorent les recommandations clés du Groupe de travail ... des changements qui nuiront aux étudiants.

La proposition des collèges d'éliminer la formule servant à déterminer la charge de travail et la plupart de ses limites pour 20 pour cent des enseignants, entraînera un surplus d'effectifs dans certaines classes, un manque de temps pour aider les étudiants en dehors de la classe et un manque de temps pour préparer les cours et évaluer le travail des étudiants. C'est directement en opposition avec les recommandations du Groupe de travail. Plutôt que de moderniser les collèges et d'améliorer la qualité de l'éducation, l'offre patronale servira qu'à endommager la qualité de la l'éducation, aujourd'hui... et pendant encore longtemps.

Les étudiants des collèges sont notre avenir. C'est maintenant qu'il faut agir.

Le 10 février, votez pour rejeter l'offre de l'employeur.